

Les squatteurs faut aussi que le propriétaire leur torche le cul ?

écrit par Christine Tasin | 25 septembre 2022



Résumons la situation ubuesque entérinée par la Cour de

Cassation : vous devez prendre soin des voleurs, des salopards qui s'installent chez vous comme d'un bébé !

La Cour de cassation s'est exprimée sur le cas d'un squatteur blessé en raison d'un manque d'entretien dudit logement squatté par son propriétaire. Ce dernier doit donc s'assurer de l'entretien des lieux, juge la juridiction. Explications.

C'est un jugement qui peut paraître étonnant. La Cour de cassation s'est penchée sur une affaire de squat où les rôles semblaient inversés. Le squatteur d'un logement a porté plainte contre son propriétaire après un accident domestique résultant d'un manque d'entretien. Suite à cette affaire, la Cour de cassation s'est positionnée en faveur de l'occupant illégal des lieux. Une affaire relayée par nos confrères du [Parisien](#).

Une chute accidentelle en question

Le tribunal avait ordonné un an avant les faits l'ordre de quitter la résidence. Le squatteur ne payait plus le loyer et son propriétaire demandait alors des dizaines de milliers d'euros. Peu après, le dit squatteur s'est blessé, a "chuté au sol depuis la fenêtre de la cuisine du bien loué, à la suite de la rupture du garde-corps", indique la Cour de cassation. Ce dernier a alors attaqué le propriétaire et pointe sa responsabilité du doigt.

(...)

La Cour de cassation s'est exprimée à ce sujet le 15 septembre dernier, dans le [Pourvoi n° 19-26.249](#). Pour la Cour, "l'occupation sans droit ni titre d'un bien immobilier par la victime ne peut constituer une faute de nature à exonérer le propriétaire du bâtiment au titre de sa responsabilité", notamment lorsqu'il "est établi que l'accident subi par cette

dernière résulte du défaut d'entretien de l'immeuble."

La rupture du garde-corps résulte donc d'un manque d'entretien imputé au propriétaire des lieux. "Aucune faute (...) de nature à exclure ou réduire son droit à indemnisation", ne peut être retenue contre le squatteur du logement. En d'autres mots, le propriétaire doit entretenir son logement même si ce dernier est squatté illégalement, contre sa volonté.

www.midilibre.fr

<https://www.fdesouche.com/2022/09/23/meme-squatte-un-logement-devrait-etre-entretenu-par-le-propietaire-selon-la-cour-de-cassation/>

Tout cela, c'est évident, démontre s'il en était besoin que nos gouvernants -et les cours qui leur obéissent- ont commencé à appliquer le plan de Schwab, la disparition de la propriété privée. Cela ne peut pas être le hasard.

Trop de maisons ou appartements squattés que les préfets et autres policiers s'avouent incapables de vider pour les rendre à leurs légitimes propriétaires. Trop de décisions de justice favorables aux squattés.

Et à partir du moment où vous ne pouvez même pas faire couper l'eau et l'électricité de votre maison ou appartement s'il est squatté, il est évident que l'ennemi c'est vous. Et que Macron a décidé de vous mettre au pas.

https://immobilier.lefigaro.fr/article/un-propietaire-qui-coupe-l-eau-ou-l-electricite-d-un-squatteur-risque-gros_e82770ba-93cf-11ec-8fdd-3bac85b62081/

Quant à l'histoire ubuesque (et tragique, de quoi avoir envie de tout casser et même de fiche le feu à sa propriété) du propriétaire d'un immeuble désaffecté squatté condamné à payer la modique somme de 100 000 euros pour l'électricité utilisée pendant 4 ans par des squatteurs...

Le propriétaire affirme avoir prévenu la compagnie d'eau dès 2018 que son appartement était occupé illégalement. Cependant, Veolia a légalement interdiction de couper l'eau dans un logement, même en cas de factures impayées.

C'est donc au propriétaire, aujourd'hui retraité, de régler la facture colossale aujourd'hui. Veolia refuse d'effacer sa dette mais a proposé un échelonnement ou un dégrèvement.

De quoi choquer l'avocat engagé par le propriétaire. « Depuis 2009 que je fais ce métier, je n'ai jamais vu ça », a-t-il déclaré au Parisien. « C'est tout à l'honneur de la France de ne pas couper l'eau pour des raisons humanitaires. Mais il faut changer la loi pour qu'elle soit aussi plus protectrice envers les propriétaires. »

https://www.20minutes.fr/faits_divers/3351511-20220922-seine-saint-denis-il-recoit-une-facture-d-eau-de-100-000-pour-son-immeuble-squatte-depuis-4-ans

A se taper la tête contre les murs ou à passer à des actions que la loi réprime. Il est évident que l'Etat voleur pousse les Français à faire justice eux-mêmes.